



Droit des grands parents maternels suite au décès de la maman

Par **marina77**, le **22/01/2008** à **11:25**

Bonjour, rnrnLa soeur de mon époux est décédée en juin 2006 des suite d'un cancer et depuis quelques mois, les relations avec son mari se sont dégradées sans aucune raison. rnrnEn effet, il essaye de couper les liens que nous avons avec nos deux neveux âgés de 7 et 10 ans, il refuse sans motif de nous les laisser pour un week-end (chose qu'il acceptait avant). Il ne donne aucune nouvelles à mes beaux parents et empêche les enfants de les voir. Il interdit même aux enfants de téléphoner à leur gands parent. rnrnDurant la maladie de ma belle soeur, mes beaux parents se sont occupés d'elle et de mes neveux durant 6 ans, c'est vous dire à quel point les enfants sont attachés à leur gands parent! rnrnQue peut-on faire? rnrnAurait-ont (surtout les grands parents) un droit sur les enfants? rnrnUne garde possible? rnrnMerci de m'apporter des conseils avant d'entamer une éventuelle procédure.